



Confédération Nationale
de la Boulangerie
et Boulangerie-Pâtisserie
Française



Dossier

Concours de l'Éloquence des Métiers de la Vente en Boulangerie-Pâtisserie



16 juin 2026

Maison Barrière Vendôme (Paris)

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mettre des mots sur un métier, lui donner voix et fierté : tel est l'esprit du concours d'éloquence que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui. En choisissant de consacrer cette édition au métier de vendeur/vendeuse en boulangerie, j'ai souhaité mettre en lumière une profession essentielle, à travers le Concours de l'Eloquence 1^{ère} édition ! Être vendeur(euse) en boulangerie, ce n'est pas seulement servir du pain ou des pâtisseries. C'est accueillir, conseiller, créer du lien, transmettre une tradition et incarner, chaque jour, la convivialité qui fait la richesse de nos commerces de proximité. À travers ce concours, les candidats sont invités à révéler, par la force de la parole, la noblesse de ce métier, son exigence et son rôle fondamental dans notre quotidien.

Dans une boulangerie artisanale, le vendeur(euse) joue un rôle central : il est le lien direct entre le savoir-faire de l'artisan et le client. Ses missions sont variées et vont bien au-delà de la simple vente : accueil et relation client ; vente et encaissement, mise en valeur des produits ; hygiène et sécurité alimentaire ; gestion et organisation et surtout valorisation du savoir-faire artisanal.

A la fois ambassadrice/ambassadeur du savoir-faire, conseiller/conseillère, gestionnaire il/elle est acteur actrice essentiel/le de la relation de proximité.

Je tiens à saluer l'audace, la créativité et l'émotion portées par les participantes et participants, ainsi que l'engagement de tous ceux contribuant à la réussite de cet événement. Puisse ce concours d'éloquence changer les regards, susciter des vocations !

Dominique Anract
Président de la CNBPF



LE CONCOURS

Cette année, la CNBPF lance un tout nouveau concours : l'éloquence. Son objectif est de valoriser le métier de vendeur/vendeuse en boulangerie à travers un exercice d'éloquence, compétence essentielle et clé dans le domaine de la vente.

Il comprend dans un premier temps une phase de qualification départementale et régionale, suivie d'une phase nationale. Le concours présente la particularité de se dérouler, lors de la phase départementale et régionale, sous format vidéo.

Le concours se déroulera en quatre grandes étapes :

01

**INSCRIPTION DU
CANDIDAT**

02

ÉPREUVE DÉPARTEMENTALE

Envoi de la vidéo sélectionnée
aux Fédérations qui les
transmettent aux régions.

03

**SÉLECTION DES
CANDIDATS POUR LA
PHASE NATIONALE**

Par un jury désigné dans les
fédérations régionales. L'objectif est
d'obtenir 1 candidat par région.

04

**ÉPREUVE FINALE EN
PRÉSENTIEL**

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française ayant son siège 27 avenue d'Eylau 75782 Paris cedex 16, organise **le Concours de l'Éloquence des Métiers de la Vente en Boulangerie-Pâtisserie, qui aura lieu à Paris, à la Maison Barrière Vendôme, le 16 juin 2026.**

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux lauréats des sélections régionales :

- Pas de limite d'âge
- Pour les apprentis, ils sont en cours de formation visant un diplôme de niveau 5 au maximum dans le domaine de la vente en Boulangerie-Pâtisserie dans une entreprise 1071C : CAP, BAC Professionnel, BTS.
- Les personnes salariées sont autorisées à participer au concours lorsqu'elles travaillent en boulangerie-pâtisserie (code 1071C); qu'elles aient ou non des diplômes.

Le candidat doit être salarié dans une boulangerie adhérente à une fédération.

Chaque Groupement Professionnel Régional ayant ainsi procédé à sa sélection devra informer la Confédération sur l'identité du candidat (fiche d'inscription) **avant le 4 mai 2026 et devra fournir la vidéo réalisée par le candidat dans ce drive : [ici](#)**

Toute inscription incomplète ou transmise hors délai ne pourra être prise en compte.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – ORGANISATION DES EPREUVES

LES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & REGIONALES

Le candidat devra réaliser une **vidéo au format horizontal 16:9**, d'une **durée comprise entre 2 et 3 minutes**. L'épreuve vise avant tout à évaluer **l'éloquence du candidat**. La qualité technique de la vidéo ne sera pas un critère de notation. Toutefois, l'originalité et la qualité de réalisation pourront constituer un atout et seront valorisées dans la notation. Cette vidéo devra être transmise à la Fédération du candidat par mail sous format MP4 via un lien **smash**. Chaque fédération devra télécharger les vidéos reçues et ensuite les transmettre au Groupement Professionnel Régional pour procéder à la sélection.

Le candidat devra choisir l'une des deux thématiques suivantes

1. Faire découvrir un produit régional à un client

2. Une journée type derrière le comptoir

La thématique pourra être traitée librement. L'objectif principal est de mettre en valeur le métier de vendeur/vendeuse en boulangerie.

En début de vidéo, devront impérativement apparaître :

- le prénom et nom du candidat ;
- le nom de la boulangerie ;
- la région.

Et suivre cette dynamique :

1. Une présentation courte de son parcours (incluse dans les 2-3 min) ;
2. Présentation de la thématique choisie.

*Pour rappel, **l'éloquence** désigne la capacité à s'exprimer de manière claire, structurée et convaincante, en utilisant la parole pour transmettre un message, défendre une idée et susciter l'adhésion de son auditoire.*

Évaluation et sélection régionale

Grille de notation :

Eloquence	20 pts
La posture	20 pts
La prestation globale	20 pts
Originalité du discours	10 pts
Total points	70pts

Pénalités :

- Si la vidéo fait moins de 2 minutes ou plus de 3 minutes – 10 points
- Si la vidéo est hors sujet – 20 points

Bonus : Le candidat pourra bénéficier d'un bonus de 5 points si la qualité technique de la vidéo est originale.

Jurys

Pour la phase régionale, les prestations vidéo des candidats sont évaluées par un jury régional, désigné par les fédérations départementales et/ou régionales participantes.

Ce jury est chargé d'évaluer les vidéos selon les critères définis dans le présent règlement, notamment l'éloquence, la qualité d'expression orale, la posture, la présentation et la prestation globale.

La composition du jury régional est identique pendant toute la durée de la phase régionale, afin de garantir l'équité de l'évaluation.

À l'issue de cette phase, **le jury régional désigne 1 candidat qualifié pour représenter la région lors de la phase nationale.**

A noter : Chaque région devra sélectionner 1 seul candidat issu de l'évaluation.

L'ÉPREUVE NATIONALE - 16 JUIN À PARIS

Modalités générales

L'épreuve nationale se déroule **en présentiel le 16 juin à la Maison Barrière Vendôme, au 17 Rue du Mont Thabor 75001 Paris, de 14h30 à 17h.**

Le candidat y réalisera une prestation d'éloquence avec un pupitre mis à disposition. La durée de la prestation est comprise entre **2 et 3 minutes.**

Thématique

Pour l'épreuve nationale, le candidat devra traiter la thématique :

“Mon quotidien de vendeur(euse) en boulangerie-pâtisserie”

Il devra se présenter et exprimer pourquoi il a choisi cette voie professionnelle, tout en valorisant ses atouts dans le milieu de la vente. Le candidat présentera un texte préparé, original et personnel, en lien avec la thématique imposée.

Déroulement

La prestation se déroulera devant le jury ainsi que l'ensemble des candidats finalistes. L'utilisation de notes est autorisée, sans lecture intégrale du texte.

Critères d'évaluation

La notation portera sur :

- l'éloquence et la maîtrise de la langue ;
- la présence scénique ;
- la posture, les gestes et le regard ;
- la gestion du stress ;
- l'originalité du discours ;
- la capacité à captiver le public et à faire passer des messages en convainquant le jury.

Lauréats et valorisation

À l'issue de l'épreuve, le jury désignera les lauréats du concours.

Évaluation nationale et finale

Grille de notation :

Eloquence	20 pts
Posture	20 pts
Prestation globale	20 pts
Maîtrise du sujet	20 pts
Diction	10 pts
Originalité du discours	10 pts
Capacité à captiver le public	10 pts
Total points	110 pts

Pénalités :

- Si le temps de parole est inférieur à 2 min ou supérieur à 3 min - 10 points
- Si le candidat est hors sujet - 20 points

Jurys :

Le jury du Concours de l'Eloquence des Métiers de la Vente en Boulangerie-Pâtisserie est composé de consommateurs, professionnels du secteur de la boulangerie, de la vente et de la communication, ainsi que de personnalités qualifiées désignées par l'organisation.

Le jury devra noter la prestation d'éloquence en live, qui aura lieu le 16 juin à Paris.

Chaque membre du jury s'engage à respecter le présent règlement ainsi que la charte d'engagement du jury. Le jury est souverain. Ses décisions sont sans appel.

ARTICLE 4 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La remise des prix aura lieu le **mardi 16 juin 2026 après-midi à Paris, à la Maison Barrière Vendôme**. Le lauréat sera le candidat qui aura obtenu le plus de points. Il sera établi un classement valorisant le 1er, 2ème et 3ème . Les autres candidats recevront un titre de « Finaliste ».

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 5 : FRAIS DE DÉPLACEMENT

Il sera accordé un défraiement pour le transport et le repas à chaque candidat, selon la règle précisée dans la charte d'engagement du candidat.

Pour le Concours

Pièces nécessaires à la Confédération pour valider la participation des candidats :

- **Le bordereau d'inscription transmis par la CNBPF et tamponné par le Groupement Régional**
- **Pièce d'identité**

Les contacts à la CNBPF :

Formation : Nathalie Fouché nfouche@boulangerie.org

Communication :

- Anne Aldeguer : aaldeguer@boulangerie.org
- Chloé Betton : cbetton@boulangerie.org
- Flora Negrel : fnegrel@boulangerie.org